

Collège électoral germanophone
Circonscription électorale de Verviers
Circonscription électorale germanophone
Bureau principal du canton
de
où il est fait usage du vote électronique

**ÉLECTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN, DE LA CHAMBRE,
DU PARLEMENT WALLON ET DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE
DU 26 MAI 2019**

A V I S

Le Président du bureau principal du canton de informe les candidats aux élections du Parlement européen, de la Chambre et des Parlements précités qu'il recevra la désignation des témoins pour les bureaux de vote communs le mardi 21 mai 2019 (5^{ème} jour avant le scrutin) de 14 à 16 heures, à l'adresse suivante :

Dans ce canton électoral, il est fait usage du vote électronique, de sorte qu'il n'y a plus de bureaux de dépouillement.

Les candidats peuvent désigner au plus un témoin et un témoin suppléant pour chacun des bureaux de vote.

Les candidats qui se présentent ensemble ne peuvent désigner qu'un témoin et un témoin suppléant par bureau.

Les témoins doivent être électeurs pour le Parlement européen, la Chambre et ces Parlements dans la circonscription électorale du Parlement de la Communauté germanophone.

Les candidats peuvent être désignés comme témoins ou témoins suppléants.

Les candidats indiqueront le bureau de vote où chaque témoin siégera pendant toute la durée des opérations. Ils en informeront eux-mêmes les témoins qu'ils auront désignés, au moyen d'une lettre signée par un candidat et contresignée par le Président du bureau principal de canton.

Fait à, le 2019

Le Président du bureau principal de canton.